

Produit Statistique

Emploi, chômage, marché du travail

L'enquête sur les forces de travail (EFT) est une enquête socio-économique par sondage menée auprès des ménages. Son but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories. Cette enquête est également réalisée dans les autres États membres de l'UE et est coordonnée par EUROSTAT, le service statistique de l'Union européenne. En Belgique, l'EFT est organisée par Statbel, l'office belge de statistique. Le but est d'obtenir des informations comparables au niveau européen notamment pour ce qui concerne les taux d'emploi et de chômage au sens des définitions du Bureau international du Travail (BIT), mais également de collecter et de diffuser des données non disponibles par ailleurs. Il s'agit par exemple de la mobilité des travailleurs, des motifs du temps partiel, des différentes formes de travail à temps partiel, de la profession, du niveau d'éducation de la population en âge de travailler,...

Mise à jour des métadonnées

Mise à jour du document 17/07/2023

Présentation

Mots-clés

Domaine 3.7.05. Marché du travail

Unité statistique - Titre Membre du ménage privé

Unité statistique - Description Membre du ménage privé.

Population statistique - Titre Membres des ménages privés belges âgés de 15 ans et plus

Population statistique - Description Il s'agit de la population des ménages privés (excluant donc les ménages collectifs tels les maisons de retraite, prisons, casernes, couvents, orphelinats,...) qui résident sur le territoire national, y compris les personnes qui, pour des raisons d'études, de congés, de maladie, de mission... se sont éloignées du domicile pour moins d'un an. Le ménage est ici défini comme une unité constituée, soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de famille, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun.

Couverture géographique Couverture géographique = Belgique + régions + provinces

Présentation

<i>Couverture temporelle</i>	Couverture temporelle = Données à partir de 1983
<i>Couverture sectorielle</i>	Couverture sectorielle = NACE à deux positions
<i>Autres couvertures</i>	Age >= 15

Période de référence

<i>Première période de référence disponible</i>	Année 1983 (avec une période de référence au printemps) - 1er trimestre 1999 (enquête continue)
---	---

Mandat institutionnel

<i>Production statistique obligatoire</i>	Statistique produite en vertu d'une obligation légale européenne
<i>Référence légale</i>	Arrêté royal du 25 mars 2016 modifiant l'arrêté royal du 10 janvier 1999 relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail, Règlement (CE) n° 577/98 du Conseil du 9 mars 1998 relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté, Règlement (UE) n° 220/2010 de la Commission du 16 mars 2010 portant adoption du programme de modules ad hoc pour l'enquête par sondage sur les forces de travail, couvrant les années 2013 à 2015, prévu par le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil, Règlement (UE) n° 318/2013 de la Commission du 8 avril 2013 portant adoption du programme de modules ad hoc pour l'enquête par sondage sur les forces de travail, couvrant les années 2016 à 2018, prévu par le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil, Règlement délégué (UE) n° 1397/2014 de la Commission du 22 octobre 2014 modifiant le règlement (UE) n° 318/2013 portant adoption du programme de modules ad hoc pour l'enquête par sondage sur les forces de travail, couvrant les années 2016 à 2018, prévu par le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil, Règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil du 10 octobre 2019 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages fondées sur des données au niveau individuel collectées à partir d'échantillons, modifiant les règlements (CE) no 808/2004, (CE) no 452/2008 et (CE) no 1338/2008 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant le règlement (CE) no 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) no 577/98 du Conseil

Confidentialité

<i>Confidentialité - Niveau</i>	Non-confidentielles car il s'agit de données agrégées
---------------------------------	---

Politique de publication

<i>Calendrier de diffusion</i>	Le calendrier de diffusion est disponible via internet
<i>Périodicité</i>	Trimestrielle (à partir de 1999) + annuelle

Format de diffusion

<i>Communiqué de presse</i>	Communiqué de presse
<i>Publications</i>	Tableaux sur demande, Publication sur le web (www.statbel.fgov.be)
<i>Base de données en ligne</i>	be.STAT
<i>Open Data</i>	
<i>Accès aux micro données</i>	Via la procédure d'autorisation avec l'équipe du délégué à la protection des données (https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/que-faisons-nous/microdonnees-pour-la-recherche)
<i>Autres</i>	

Accessibilité de la documentation

<i>Documentation sur la méthodologie</i>	
<i>Documentation sur la qualité</i>	http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/publications/quality-reporting .

Gestion de la qualité

<i>Assurance de la qualité</i>
<i>Évaluation de la qualité</i>

Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>	Très élevés (tant pour les décideurs politiques que pour la presse, le monde académique, etc.) .
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	Élevée .
<i>Exhaustivité</i>	Élevée .

Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	Erreur-type du taux d'emploi 20-64 ans (2020) : 0,22 % Erreur-type du taux d'emploi 15-64 ans (2020) : 0,13 %.
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	Voir http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/publications/quality-reporting .

Actualité

Actualité

Résultats disponibles 3 mois après la période de référence

Comparabilité

Comparabilité - Géographique

Comparabilité internationale garantie par l'utilisation des définitions de l'emploi et du chômage du Bureau international du Travail (BIT). Données comparables au niveau régional .

Comparabilité - Dans le temps

Données disponibles à partir de 1983. En 1999, le questionnaire et l'organisation de l'enquête sur les forces de travail ont été modifiés en profondeur. De ce fait, les résultats des années précédant 1999 ne sont pas tout à fait comparables aux résultats de 1999 et des années suivantes. En 2011, il y a une rupture dans les chiffres du chômage et de l'inactivité en raison d'une modification de la question sur la recherche d'emploi, effectuée à la demande d'Eurostat. L'Enquête sur les Forces de Travail a fait l'objet d'une profonde réforme en 2017. Ainsi, à partir de 2017, nous travaillons avec un panel rotatif, nous utilisons différentes méthodes de collecte des données, et la méthode de pondération a été fortement revue. Cela a entraîné une rupture dans les résultats. Les chiffres obtenus avec l'ancienne méthode ne sont dès lors plus comparables à ceux obtenus avec la nouvelle méthode. Le questionnaire complet a été révisé en 2021. Les questions posées pour déterminer si une personne travaille, est au chômage ou inactive ont également été reformulées conformément à la législation européenne. En conséquence, les personnes qui ont été temporairement au chômage pendant plus de trois mois sont considérées

Comparabilité - Sectorielle

Activité économique selon la NACE-BEL-2008: à partir de l'EFT 2008
Activité économique selon la NACE-BEL-2003: de l'EFT 2003 à l'EFT 2009
Activité économique selon la NACE-BEL-1993: de l'EFT 1993 à l'EFT 2002
Activité économique selon la NACE 1970: de l'EFT 1983 à l'EFT 1992.

Comparabilité - Autre

Profession selon la nomenclature des professions CITP-08: à partir de l'EFT 2011
Profession selon la nomenclature CITP-88: de l'EFT 1999 à l'EFT 2010
Profession selon le code INS: disponible jusqu'en 2010
Niveau d'études selon la CITE-2011: disponible à partir de l'EFT 2014
Niveau d'études selon la CITE-97: disponible à partir de l'EFT 1999.

Cohérence

Cohérence - Interne

Cohérence - Entre domaines

Révision des données

*Révision des données -
Politique*

*Révision des données -
Pratique* Les données sont rarement révisées .

Traitement statistique

*Données de base -
Enquêtes*

Enquête sur les forces de travail (EFT)

*Données de base -
Données administratives*

Registre national des personnes physiques (RNPP)

*Données de base -
Produits statistiques*

-

*Fréquence de collecte
des données*

Continu

Collecte des données

Jusqu'en 2016, l'interrogation était effectuée par des enquêteurs qui interrogeaient les ménages en face à face à l'aide d'un ordinateur (CAPI). À partir de 2017, la première interrogation des ménages sélectionnés est effectuée par des enquêteurs qui interrogent les ménages en face à face. Ce processus est informatisé (CAPI). Le questionnaire des 2e, 3e et 4e interrogations est plus court que celui de la première interrogation, et celles-ci se déroulent par téléphone (CATI) ou par internet (CAWI), selon le choix du ménage., Réutilisation de données administratives

Élaboration des données

Ajustement

Commentaires

Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>
Internet: Emploi et Chômage (LFS)	https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage
Calendrier de diffusion	https://statbel.fgov.be/fr/calendar

Identifiants externes

<i>Type</i>	<i>ID</i>
INVS	INVS-1003010

Variables statistiques

Titre	Définition	Unité/Nomenclature
Population ayant un emploi (BIT)	<p>Les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont travaillé pendant la semaine de référence, contre paiement ou dans le but de réaliser un bénéfice, même si ce n'était que pour une heure, ou qui avaient un emploi mais étaient temporairement absentes. Cela inclut les aidants non rémunéré. Les personnes ayant un emploi sont réparties en trois groupes en fonction de leur situation professionnelle: - Salariés: Les salariés sont toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail pendant la semaine de référence (avec ou sans contrat formel)) pour un salaire ou un salaire, ou qui sont temporairement absents au travail (pour cause de maladie, de congé de maternité, de vacances, de conflit social, de conditions météorologiques ou pour d'autres raisons) et qui ont un lien formel avec leur travail. Depuis 2021, une période ininterrompue de plus de trois mois de chômage temporaire n'est plus considérée comme temporairement absente, mais comme chômage ou inactivité. - Travailleurs non salariés: Les travailleurs non salariés sont toutes les personnes qui ne sont pas employées par un employeur et qui ont effectué au moins une heure de travail à but lucratif pendant la semaine de référence ou qui ont été temporairement absentes pendant la semaine de référence. Cela comprend les indépendants (sans personnel) et les employeurs (avec personnel) et les aides non rémunérés.</p>	N (Fréquence absolue)
Les personnes recherchant un emploi au cours du mois de référence mais temporairement indisponibles	<p>Les personnes recherchant un emploi au cours du mois de référence mais temporairement indisponibles se composent des groupes de personnes suivants : - les personnes qui n'ont pas d'emploi et ne sont pas chômeurs BIT, qui pendant les quatre dernières semaines ont activement recherché un emploi mais n'étaient pas disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines. - les personnes qui n'ont pas d'emploi et ne sont pas</p>	N (Fréquence absolue) et % (Pourcentage)

Variables statistiques

Chômeurs (BIT)	<p>chômeurs BIT, qui ont trouvé un emploi qui commencera dans les trois mois et ne sont pas disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines. - les personnes qui n'ont pas d'emploi et ne sont pas chômeurs BIT et qui ont trouvé un emploi qui commencera dans plus de trois mois. - les personnes qui n'ont pas d'emploi et ne sont pas chômeurs BIT qui, pendant les quatre dernières semaines, n'ont recherché un emploi que de manière passive et sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines. Attendre les résultats d'une candidature, par exemple, est une forme de recherche passive d'un emploi.</p>	N (Fréquence absolue)
Population inactive (BIT)	<p>Conformément aux normes établies par le Bureau international du travail, les chômeurs comprennent les personnes âgées de 15 ans et plus qui étaient : (a) sans travail pendant la semaine de référence (b) disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence (c) à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire dans une période maximale de trois mois. Depuis 2021, les personnes qui sont temporairement au chômage depuis plus de trois mois et qui sont à la recherche d'un emploi ou qui sont disponibles pour un emploi sont également incluses.</p> <p>La population inactive reprend l'ensemble des personnes qui n'étaient ni en emploi, ni au chômage (selon les définitions BIT) pendant la semaine de référence. Les hommes/femmes au foyer, les étudiants, les travailleurs bénévoles, les pensionnés, etc. sont repris dans cette population pour autant qu'ils n'exercent pas la moindre activité rémunérée, ne cherche</p>	N (Fréquence absolue)

Variables statistiques

	pas d'emplois n'est pas immédiatement disponible pour un emploi. Depuis 2021, les personnes qui sont temporairement au chômage depuis plus de trois mois et qui ne recherchent pas d'emploi ou qui ne sont pas disponibles sont également incluses.	
Niveau d'études (3 classes de la classification CITE)	Les personnes ayant un niveau d'instruction faible sont les personnes qui détiennent au mieux un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Les personnes ayant un niveau d'instruction moyen ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur mais pas de diplôme de l'enseignement supérieur. Les personnes ayant un niveau d'instruction élevé ont un diplôme de l'enseignement supérieur.	Inconnu
Région	Région.	Région
Age (différentes classes)	-	Inconnu
Profession (ISCO)	-	ISCO
Trimestre	-	N (Fréquence absolue)
Les travailleurs à temps partiel sous-employés	Les travailleurs à temps partiel sous-employés sont des travailleurs à temps partiel qui souhaitent prestre davantage d'heures et sont disponibles pour le faire. Les répondants déclarent eux-mêmes s'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel.	N (Fréquence absolue) et % (Pourcentage)
Population active	La population active (15 ans et plus) est composée de la population en emploi et de la population au chômage (selon les définitions BIT).	N (Fréquence absolue)
Population totale	La population totale comprend l'ensemble des personnes résidant sur le territoire national, même si elles sont temporairement absentes.	N (Fréquence absolue)
Taux d'activité	Le taux d'activité représente les forces de travail (personnes ayant un emploi et chômeurs) en pourcentage de la population en âge de travailler (15 à 64 ans).	% (Pourcentage)
Taux d'emploi	Le taux d'emploi représente le pourcentage de personnes occupées dans une classe d'âge donnée (15-64 ans, 20-64 ans,).	% (Pourcentage)

Variables statistiques

Taux de chômage	Le taux de chômage représente le pourcentage de chômeurs parmi la population active (personnes occupées + chômeurs) âgée de 15 à 64 ans.	% (Pourcentage)
Activité économique (NACE-BEL)	Nomenclature officielle avec un 'X' en fin de libellé puisque l'information ne comprend que 4 positions.	NACEBEL
Personnes disponibles pour travailler mais qui n'ont pas cherché un emploi au cours du mois de référence	Les personnes disponibles pour travailler mais qui n'ont pas cherché un emploi au cours du mois de référence, sont des personnes qui n'ont pas d'emploi et ne sont pas chômeurs BIT et qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines mais qui ne recherchent pas d'emploi.	N (Fréquence absolue) et % (Pourcentage)

